

Remarques générales :

1) l'ouverture à l'urbanisation de trois nouvelles zones permettra la création d'au moins 80 logements, ce qui représente :

- Une centaine de véhicules supplémentaires
- Plus de 300 habitants de plus dans la station même ponctuellement pendant les vacances.

Ces nouvelles constructions vont imposer d'abattre des arbres, ce qui va à l'encontre des directives de protection de la forêt.

2) en outre, avant de prévoir de nouvelles zones constructibles, il faudrait tenir compte des permis de construire déjà programmés et des lotissements qui ne sont pas terminés à savoir :

** sur le Rocher du cerf :

- La friche du Grand Phénix
- Le lot 49 sur le RDC qui a un permis de construire pour 2 grands chalets
- Les lots 38 et 43 bis qui sont disponibles à la construction

** sur Masseboeuf les grands chalets du projet Maugenest : sur le plan initial il y avait une douzaine de chalets supplémentaires susceptibles d'offrir 6 appartements soit 72 logements donc 300 vacanciers !

3) par ailleurs, avant de permettre la construction d'autres logements, il est indispensable :

- D'adapter le gabarit de la station d'épuration,
- D'augmenter le débit du château d'eau pour l'alimentation en eau potable,
- De prendre en compte les directives de protection de la ressource en eau,
- De rénover le réseau des eaux usées,
- De rénover le réseau des eaux pluviales qui n'est plus capable d'avaloir les volumes d'eau des grosses averses et a fortiori des orages,
- D'améliorer l'équipement des conteneurs d'ordures et de déchets recyclables.

4) les projets envisagés :

- il avait été envisagé (vers 2014-2016) de mettre la route du rocher en sens unique et, à partir du tournant du Phénix ou du Liorana de la prolonger vers la gare. Cette prolongation de la route en sens unique faciliterait la circulation, le déneigement et l'accès des secours.
- la création d'un moyen de transport téléporté entre la gare et le centre de la station serait particulièrement adapté pour faciliter l'accès des utilisateurs et serait utilisé par des milliers de skieurs, vacanciers ou utilisateurs (souhait à rapprocher de la nécessité d'un grand parking au niveau de la gare). Malheureusement cet équipement représente une dépense très importante.
- il ne faut surtout pas envisager d'augmenter la capacité d'accueil de la station sans tenir compte du devenir des lignes SNCF...

5) Il est important de ne pas oublier que les skieurs recherchent un hébergement au plus près des pistes ou à une distance raisonnable (skis sur le dos).

Observations concernant les OAP :

OAP du rocher du cerf:

Il est nécessaire de faire le point sur la situation actuelle avant d'envisager l'arrivée de 200 nouveaux résidents.

Le quartier du rocher du cerf comporte déjà 60 résidences (chalet individuel ou copropriété). Cette zone est desservie par une seule route, celle du rocher du cerf, voie d'accès qui n'est pas très large et qui présente la particularité d'être la zone la plus enneigée du Lioran en période hivernale.

Le projet de construction prévue sur la friche du Grand Phénix, ensemble de 6 bâtiments qui vient d'être démolit.

Si on ajoute 70 cottages au sommet du rocher du cerf, cela représente un minimum de 100 véhicules supplémentaires.

Il est bien évident que le réchauffement climatique favorisera le développement de la station d'été et que des logements situés sur la partie haute du rocher du cerf seront recherchés.

Ce projet est très séduisant compte-tenu de la zone du point de vue et de la beauté des paysages, mais il n'est pas raisonnable de négliger les conséquences "physiques" et logistiques de ce projet de nouveau lotissement : difficulté d'accès pour les secours en particulier par mauvais temps.

L'ascenseur extérieur qui permettrait aux piétons de grimper sans effort sur la partie haute du lotissement est une idée excellente surtout pour les 300 personnes qui pourront laisser leur véhicule au parking pendant tout le séjour. Mais il est indispensable de prévoir la possibilité d'un accès des véhicules aux cottages pour décharger ou charger les bagages.

Il en ressort que :

** actuellement : le rocher peut voir arriver jusqu'à **1.000 personnes et 300 véhicules** avec 200 places de parking "matérialisées" en dehors de la voie de circulation communale,

** avant 2025 : quand les zones déjà constructibles seront réalisées : on peut estimer la présence possible de : **1.400 personnes et 400 véhicules** pour 300 places de parking.

** Si le lotissement HLL du Haut du rocher voit le jour, on arriverait à :

1.700 personnes et 480 véhicules pour 400 places de parking.

Ces effectifs approximatifs donnent une idée de la situation future à gérer.

OAP de la Gare

** la proposition de « structurer une offre de stationnement » = un parking le long de la RN 122 implique d'abattre des arbres.

Il existe une solution alternative :

En 2014, des propositions ont été faites pour transformer la zone située rive droite de l'Alagnon, entre la gare et la station d'épuration en un grand parking qui délesterait les parkings du centre de la station. En effet la ligne très haute tension sur ce secteur interdit la construction de logements.

Cette solution implique de financer la construction d'un pont pour l'accès Ouest côté Aurillac à proximité raisonnable de la gare et pour la sortie côté Murat le pont existant après la station d'épuration doit être amélioré. Ce parking aurait en outre le gros avantage de faciliter l'accès des skieurs au centre de la station, à condition bien sûr qu'il y ait des navettes de bus entre la gare et la prairie.

Quant à l'option de créer des bâtiments le long de la RN 122, c'est vraiment en bordure de route, loin du centre de la station (hiver ou été) et le projet 2010-2015 de Maugenest n'a jamais été réalisé ...

OAP Font d'Alagnon :

Avant d'envisager une nouvelle zone à urbaniser peut-on mieux tirer parti des espaces suivants :

- le terrain dit "des Ukrainiens", à l'abandon depuis près de 10 ans est également une zone constructible.
- la zone parking des campings cars n'est toujours pas mise en place.

Andrée Villanueva résidente au LIORAN à l'année depuis 15 ans.